

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mercredi 04 Mars 2020

N° 55/2019

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 25 février 2020, se sont réunis le mercredi 04 mars 2020 à 18h00, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Retrait de la délibération n°315 du 05 février 2020
- 2- Délibération sur l'achat de deux téléphones portables à passer en investissement
- 3- Subventions 2020

- 4- Pour le budget « principal » :
 - Approbation du compte de gestion 2019 du receveur principal
 - Approbation du compte administratif 2019
 - Affectation des résultats 2019 au budget 2020
 - Vote du budget primitif 2020

- 5- Pour le budget « assainissement » :
 - Approbation du compte de gestion 2019 du receveur principal
 - Approbation du compte administratif 2019
 - Affectation des résultats 2019 au budget 2020
 - Vote du budget primitif 2020

Questions diverses

Sur les 11 conseillers en exercice, 8 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Monique Rousseau, Elisabeth Houvrard, Nadine Sepré, Nathalie Dargier

Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin.

Absents excusés :
Pascal Bourdet
Mark Ferron
Antoine Meyza

Katia Feufeu est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 février 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

- 1- Retrait de la délibération n°315 du 05 février 2020

Le Maire informe que suite aux renseignements donnés par le Centre de Gestion, il convient de retirer la délibération prise lors du dernier conseil, à savoir la fermeture du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de catégorie C.

En effet, l'agent qui exerce les fonctions de secrétaire de mairie ne peut être positionné sur un poste de catégorie C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 8 voix pour le retrait de cette délibération.

2- Acquisition de deux téléphones portables

Le Maire informe que la commune a fait l'acquisition de deux téléphones portables. Le premier étant pour remplacer l'actuel téléphone de l'agent communal qui dysfonctionne ; et le second pour instaurer une ligne d'astreinte pour les week-ends et les jours fériés, afin qu'au moins un des conseillers soit toujours joignables sur ce téléphone et non sur sa ligne personnelle.

Le Maire propose donc d'imputer cet achat sur le compte d'investissement 2188, pour un montant de 199.98€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 8 voix, cet investissement.

3- Subventions 2020

Le Maire informe que plusieurs demandes de subventions ont été reçues pour l'année 2020, après études de ces dernières, il propose d'attribuer les subventions comme suit :

NOM DES ASSOCIATIONS	Article 6574	2018	2019	2020
Batterie Fanfare de Requeil/Château	657401	240	240	240 (20% de 1200.00€ donné par Requeil)
Société de chasse de Requeil/Château	657404	50	50	65 (2020) + 50 (13.07.19) + 50 (13.07.20) + 350 (dj 13.07.20) Soit un total de 515
Foyer rural Requeil/Château	657430	550	350 + 200	-
Coopérative scolaire Requeil (classe découverte)	657412	100	100	100 (si projet d'ici fin d'année 2020)
Association La Cabriole, Requeil	657415	-	140	140
Zumba Fitness	657438	-	-	40 (10€/adhérent)
Association Culture et Patrimoine	657437			200

Animation Château-l'Hermitage		-	-	-
Les Fils Castéliens	657421	100	200	200 (100 subv + 100 pour char comice)
Les Amis de l'Abbaye	657422	200		265 (1€ par hab.)
Ma Vie d'Château	657435	200	270	250 Si jardin partagé : +100
LDA (fourrière)	657407	130	100	-
Croix Rouge		-	-	-
MFR Verneil	657433	45	50	50 + 250 (stage Benjamyn)
CFA(CCI)	657431	-	-	-
L'Arche de Margot	657436	-	50	-
Compagnie des Arts	657440	-	-	90 (1800€ subv demandée X 5% nbre adhérents château)
Subvention non affectée		385	660	560 <i>(si besoin : comice, mfr, nouvelle assos...)</i>
ARTICLE 6574	TOTAL	2 000 + <u>15</u> 2 015	2 000	<u>3000</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 8 voix le versement de ces différentes subventions.

4- Budget principal

- Les membres du Conseil municipal approuvent par 8 voix pour, le compte de gestion 2019 du receveur municipal, identique au compte administratif 2019.
- Les membres du Conseil municipal approuvent par 7 voix pour, le compte administratif 2019. Le maire n'a pas pris part au vote.

Il laisse apparaître un excédent de 135 991.84 € en section de fonctionnement et un déficit de 44 600.76 € en section d'investissement, ainsi qu'un reste à réaliser de l'année 2019 d'un montant de 3 780.24€.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

- Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, décide par 8 voix pour, l'affectation des résultats comme suit :

- affectation des résultats de l'année 2019 au compte 1068 :	48 381.00€
(Soit un déficit de 44 600.76€ + 3780.24€ de reste à réaliser)	
- affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 :	135 991.84€

- Le Maire présente le budget primitif pour l'année 2020. Il s'équilibre comme suit :
 - Section de fonctionnement, en recettes et dépenses : 301 100.40 €
 - Section d'investissement, recettes et dépenses : 209 355.20 €

Les membres du Conseil municipal approuvent par 8 voix pour, le vote du budget 2020.

5- Budget « assainissement » :

- Les membres du Conseil municipal approuvent par 8 voix pour, le compte de gestion 2019 du receveur municipal, identique au compte administratif 2019.
- Les membres du Conseil municipal approuvent par 7 voix pour, le compte administratif 2019. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Il laisse apparaître un excédent de 6 983.62 € en section de fonctionnement et un déficit de 1 179.50 € en section d'investissement.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

- Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, décide par 8 voix pour, l'affectation des résultats comme suit :

- affectation des résultats de l'année 2019 au compte 1068 :	1 779.50 €
- affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 :	6 983.62 €

Le Maire précise que l'année 2020 sera la dernière année où l'amortissement de subvention se fera. Il faudra donc prévoir une éventuelle hausse du prix de l'abonnement forfaitaire annuel ainsi que de la part variable au m3.

- Le Maire présente le budget primitif pour l'année 2020. Il s'équilibre comme suit :
 - Section de fonctionnement, en recettes et dépenses : 12 180.43 €
 - Section d'investissement, recettes et dépenses : 5 476.31 €

Les membres du Conseil municipal approuvent par 8 voix pour, le vote du budget 2020.

Questions diverses

- Le Maire informe que le stagiaire que la commune avait accueilli sur la période de novembre/décembre 2019 a demandé à revenir faire un stage du 20 avril 2020 au 03 juillet 2020.
- Le Maire informe qu'un administré lui a fait remarquer que certains véhicules circulaient trop vite au niveau du lotissement Beauregard, il propose donc de réfléchir à ce sujet et indique que la commune pourrait installer des panneaux signalétiques « présence d'enfants » dans le lotissement Beauregard mais également sur la route du Pont et sur la route de St Ouen en Belin.
- Le Maire informe que la stagiaire accueillie en ce moment même au secrétariat a pour projet l'aménagement du sas d'accueil avec le classement des divers prospectus. Elle a fait faire un devis auprès du fournisseur Bruneau, qui s'élève à un montant de 123.24€ TTC pour les différents supports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,
Katia Feufeu

le Maire,
Jean-Luc Lorient



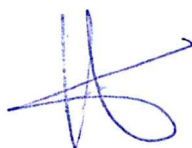
Jean-Didier Dirdin



Danielle Petit



Elisabeth Houvrard



Nadine Sepré

Monique Rousseau



Nathalie Dargier

